

Monographie.

de la commune de Tréchet

1885



1/2
4

500

Commune de Tréchet

Cette commune est située au nord du canton de St-Mauront, auquel elle est éloignée de six kilomètres, en suivant les voies de communication; elle est à vingt kilomètres de St-Gaudens et à quatre-vingt-trois de Couboise.

Tréchet est traversé par une route départementale très fréquentée. Cette route prend sa naissance à la route nationale, n° 125, à la hauteur de Bousens. Elle sert au passage des populations de la vallée de la Garonne et du Galat environnant Bousens, qui se rendent, en grand nombre toutes les semaines, au marché d'Arignac. Cette route communique avec la gare de Bousens et une voiture publique traverse Tréchet tous les jours, correspondant à l'arrivée des trains du chemin de fer, à l'issue de la gare de Bousens.

Tréchet n'a pas de marché; mais il est à portée de trois villes qui sont très renommées pour leurs foires: Carzerès, Arignac, Galat. L'aspect de Tréchet n'est pas très agréable. L'étranger s'y fixerait difficilement. La forme de cette commune est presque celle d'un pétrin. La colline de

Meizi, surmonte. De la forêt communale, est plus rive que celle du Nord. La nature du sol est loin d'être fertile; terrain calcaire, à base de pierre et de sable, couche arable peu épaisse, sans cours d'eau réguliers. C'est plutôt par les fourrages artificiels, n'y ayant presque pas de prairies naturelles, que les habitants nourrissent leurs bestiaux.

Les pierres sont répandues en grande quantité sur tout le territoire de la commune. On voit beaucoup de propriétés closes non avec des haies, mais avec des pierres. Malheureusement, pour les habitants de Tréchet, la propriété n'est pas, tant s'en faut, également répartie: deux ou trois gros propriétaires possèdent, à eux seuls, la moitié de la surface du sol.

L'altitude de Tréchet est de 250 mètres au-dessus du niveau de la mer: latitude Nord 43 degrés 10 minutes; longitude Ouest 10 degrés 21 minutes. Le climat, par suite de l'encaissement de la commune, est très chaud en été et très froid en hiver. Les vents n'y sont pas insupportables. Ils y soufflent ordinairement avec modération. Il y a deux pompes publiques, dont l'une donne surtout une eau très potable et très bonne à boire. Elles tarissent presque chaque année pendant deux ou trois mois vers la fin de l'été.

La population de Fréchet est de 200 habitants, d'après le recensement de 1881. Ce petit chiffre tend encore à s'affaiblir, par le défaut de naissances qui va toujours en diminuant.

Fréchet forme trois sections. Le village proprement dit, comprenant 25 maisons et une centaine d'individus, deux hameaux comprenant, l'un sept ou huit maisons et soixante individus, et l'autre, cinq ou six maisons et une cinquantaine d'individus. Un prêtre catholique dessert cette commune sous le rapport religieux. Les impositions sont perçues par le receveur municipal, résidant à St Martory. La poste est desservie par un facteur qui réside également à St Martory.

La valeur du centime est de 10⁵ centimes. La commune de Fréchet n'a d'autres revenus qu'une prairie de la contenance de 76 ares 1/4 centiares, laissée par testament de feu demoiselle Marianne Bourrémieu décédée à Fréchet en 1864, pour le revenu en être employé au service de l'église paroissiale.

La culture principale dans Fréchet est le blé, dont le produit ne suffit pas à nourrir ses habitants, la pomme de terre, le maïs et la vigne. Le terrain paraît bien convenir à la vigne et surtout à

Le vin qu'elle produit
quoique clair, est néanmoins très alcoolique et
très agréable au goût. Le phylloxera n'a pas encore
fait son apparition; mais l'oïdium y exerce depuis
déjà longtemps de très grands ravages. Le soufre, dont
quelques propriétaires font usage, atténue, en bonne
partie, l'effet désastreux de l'oïdium.

Presque chaque ménage possède son attelage
pour la culture. Quelques familles, pour se
procurer du foin d'hiver, si nécessaire au territoire
de Fréchet, gardent, pendant l'hiver, un petit
troupeau, que les éleveurs de ce quadrupède de la
haute Ariège sont bien aises de pouvoir leur confier,
pendant que leurs montagnes sont couvertes
de neige. Il n'y a pas lieu, à Fréchet, à fecher
pur contre le pays est très bon pour la chasse de
licore et du lapin. Le territoire de la Commune est
parcouru par une dizaine de chasseurs, la plupart
étrangers à la Commune, lesquels prennent, en
moyenne, et par saison de chasse, une dizaine de
lièvres et autant de lapins.

Fréchet a une forêt communale d'environ
111 hectares, 95, et soumise au régime forestier.
Les charges forestières en absorbent presque tout le
revenu. Une coupe de la valeur d'environ 1000 est
accordée, tous les ans, à la Commune dans cette forêt.

Il serait à souhaiter que les réglemens forestiers, en matière de répression fussent moins rigoureux; car les pauvres sont très en peine pour faire pacager leur troupeaux: les réglemens forestiers interdisant l'entrée de ces quadrupèdes dans n'importe quelle partie de la forêt.

Fréchet n'a ni usines, ni moulins, ni manufactures d'aucune sorte. Pour évaluer la surface du sol, l'usage a encore conservé, dans cette Commune, la mesure qui vaut 4 ares 34. Un château qui subsistait encore il n'y a pas encore 80 ans, presque l'unique propriétaire de tout le pays. Les pauvres habitans de Fréchet vivaient de la journée, ou de divers métiers manuels qu'ils exerçaient, comme tisseurs et cardes de laine. Ce château, dans les temps reculés, paraît avoir été une des propriétés des seigneurs de Montespau. Le château d'aujourd'hui n'est pas. Dit-on, le château féodal; car ce dernier, au dire des anciens de la commune a été démoli à la Révolution de 1789. Ces mêmes anciens se rappellent avoir vu de ces ruines féodales qui n'existent plus aujourd'hui. Il n'est à la connaissance de personne, ni aucun titre quelconque ne fait connaître qu'aucun personnage célèbre soit né dans cette commune. L'idiome du pays est le patois; très peu de personnes parlent le Français.

La légende dit que Fréchet s'appelait autrefois Sabrancolin, ville peuplée. On cite trois lieux

différents où des églises auraient existé. Peut-être
ajoute une grande foi à ces dires? Y'en doute. Aucun
écrit n'en sert de preuve... Le chœur de l'église actuelle
est d'une grande ancienneté. On prétend qu'il
date du retour des croisades. Le style de cette partie
de l'église, avec sa coupole élancée, ses gables en
lion, est, en effet, de cette époque. D'aucuns préten-
dent que cette église aurait été brûlée au temps
des malheureuses guerres de religion. En effet, les
pierres et les briques extérieures des murs du sanctuaire
partie ancienne, paraissent calcinées. Les anciens
assurent que Fréchet tire son nom du froid
excessif qu'il y fait pendant une bonne partie
de l'hiver.

De vieux parchemins, tombant de vétusté,
d'une écriture indéchiffable, établissent qu'au
quinzième siècle, Fréchet faisait partie des
vastes domaines de l'évêché de Comminges. On
voit, par ces parchemins, que les écritures des
actes publics, civils et religieux étaient tenues
par le Desservant. C'est lui qui baptisait,
mariait et donnait la sépulture.

A en juger par le peu de sympathie que
les gens de cette commune ont mutuellement
on serait porté à croire que Fréchet a été
un des derniers pays où la civilisation a fait

sentir sa bienfaisante influence. Nul doute
qu'il n'en soit ainsi; car, les Annales de Montreuil
que j'ai lues établissent qu'au dix-septième siècle
les habitants des montagnes pyrénéennes étaient
presque aussi sauvages que les bêtes féroces qui
les habitaient. Chacun se faisait justice à soi-même.
Il n'était pas rare de trouver des hommes tués à bou-
portant par leurs voisins, sans que les assassins
craignissent aucune espèce de justice. Le règne
glorieux de Louis XIV. contribua beaucoup à adoucir
les mœurs féroces des habitants de ces montagnes et
des pays environnants.

La gloire des modes, comme l'on dit, n'existe
pas au Trébuch. Les gens s'habillent très modestement
même au-dessous de leurs moyens. L'alimentation
est des plus pauvres. A l'exception du jour de la
fête locale, je ne crois qu'il se mange, dans cette commune
du premier janvier au 31 Décembre pour cent francs
de viande. Il n'y a d'autres monuments, comme je l'ai dit,
que le château qui n'offre, au reste, pas grand-chose.
Le remarquable, si ce n'est un escalier en pierre en
forme de spirale.

Je n'ai pu découvrir d'autres documents officiels
établissant l'histoire de la Commune que ces vieux
parchemins qui disent que Trébuch faisait
partie, au seizième siècle du diocèse de Comminges

et de la Sénéchaussée de Toulouse. Ces parchemins
parchemins disent que Freichet était gouverné et
administré par les représentants du sus-dit évêché
de Comminges qui, à l'époque, possédait probablement
le château féodal de Freichet. Ce château fut, dans
la suite, passé aux mains des seigneurs de
Montespan; car, au dire des anciens dont leurs
pères en avaient été les témoins, à la grande
Révolution, Freichet appartenait en très grande
partie aux dits seigneurs de Montespan.

L'école de Freichet est très mal située sous
le rapport de la salubrité. Elle ne reçoit le soleil
qu'environ deux ou trois heures par jour. De plus,
étant sur un hangar, elle est très froide, en
hiver. Vingt quatre élèves, environ, peuvent y
être réunis. Jusqu'à, il y a quelques années, l'école de
cette Commune se composait de 30 à 35 élèves.

Mais depuis déjà quelque temps, la population
enfantine a beaucoup diminué; c'est à peine si,
de l'âge scolaire, il peut se réunir de 20 à 25 élèves.

1.
de l'école Dans tous les cas, devrait et pourrait
être agrandie. Il serait à désirer que la
Commune, utilisant ses ressources à la libéralité
du ministère de l'instruction publique, songeât
à agrandir le local scolaire, de manière à
pouvoir recevoir de 30 à 35 élèves. Voilà la

première et la plus urgente des améliorations à réaliser.
Jusqu'en 1830, il n'y avait pas d'école officielle au Fréchet. La classe était faite de temps en temps, et pendant une certaine partie de l'année, par de certains individus qui savaient un peu plus que les autres dans un but pécuniaire et quelques-uns moitié par charité. Mais ces fonctions avaient été bien peu lucratives, car un certain Carrière les résilia pour aller s'établir de croûteur à Toulouse. Ces écoles étaient faites dans des réduits qui se montrent encore aujourd'hui et qui sont de la dernière insalubrité.
Je n'ai pas trouvé de nomination officielle au Fréchet, antérieure à 1830. Jusqu'à cette époque l'école était comptée pour bien peu de chose par les habitants de Fréchet et depuis quelle négligence! quelle indifférence.

L'école obligatoire décrétée récemment n'a rien changé aux habitudes scolaires de Fréchet. Au contraire, l'école est bien moins fréquentée depuis l'obligation. L'Instituteur gémit, impuissant, sur une telle situation. Il semble encore à ces pauvres gens que le temps de l'école est un temps perdu pour leurs enfants, quand ils peuvent les utiliser à leurs travaux. On parvient difficilement à détruire ces préjugés conséquents funestes de leur propre ignorance.

La commission scolaire ne s'est réunie

que deux fois depuis son élection Elle a agi
avec tant de timidité et tant de faiblesse
que les résultats loin d'être un bien ont été plutôt
un encouragement aux parents, qui ont persévéré
cepsus en plus dans leurs habitudes. Je le
déclare, en toute franchise, tant que les parents
ne seront pas contraints d'une manière sérieuse
et efficace l'instruction, dans cette Commune, sera
toujours très précaire et très insuffisante.

Pour arriver à ce desiderata, le système des
commissions scolaires doit être abandonné.
Il est vicieux dans sa composition et nul
dans ses effets. Nous savons qu'à peu près
les gens se valent dans les campagnes, surtout.
Ils se jalourent et ils ne se craignent pas.
Voilà pourquoi, ils prétendent ne pas recevoir
des ordres de leurs égaux. D'autre part la
plupart des membres de la Commission manquent
d'énergie et de volonté. Certains craignent de
perdre les voix de leurs électeurs, d'autres, ne
veulent pas faire de la peine à un tel et à un
tel. En un mot, par tous ces motifs, la
commission scolaire est nulle dans ses effets.

Elle devrait, à mon avis, être remplacée

par un agent de l'État, résidant au chef-lieu
du Canton, relevant du Préfet, et salarié au feu
des Communes, lequel vérifierait les registres d'âge
et Dresserait contrairement, conformément à la loi
contre les parents fautifs ou récalcitrants.

Par ce moyen la loi de l'obligation serait
bien et une réalité et non un leurre.

Presque tout le monde sait signer, mais
est là. Il n'y a, dans cette commune, personne
capable de rédiger un procès-verbal, d'une manière
passable, parce qu'il n'y a jamais eu plus de gens
pour l'école qu'il n'y en a maintenant. Les
parents n'ont guère jamais envoyés leurs enfants
en classe, que le jour où ils ne les ont pas eu
besoin. Les conscrits et les conscrites de la dernière
année ont tous signé leur nom.

La commune possède une bibliothèque établie
en 1881. Elle se compose de cinquante-sept volumes
et de cinquante-quatre ouvrages. La moyenne de
jeûtes est de quarante. C'est à peu près le quart
de la population qui demande des ouvrages. Les
ouvrages les plus goûtés sont: l'histoire nationale
les histoires de voyages pour les hommes et les
jeûtes contes et historiettes pour les femmes. Quelque
lecteurs se retirent quelquefois, sans rien

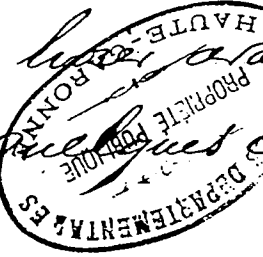
emporter, soit qu'ils ne trouvent pas des ouvrages de leur goût, soient qu'ils les aient déjà lus.

La caisse des Ecoles existe également, mais elle a peu de ressources. Elle n'a actuellement, en caisse, que dix francs et elle n'a dépensé depuis sa fondation, en 1880, que 2,250 fr. La caisse d'épargne scolaire n'existe pas. Le maître n'a que le traitement minimum de 1100 francs garanti par la loi.

Je crois qu'avec cinq cents (ceci est dit pour parenthèse) que la Commune fournirait on agrandirait la salle d'école, qui est l'amélioration la plus urgente, et celle qui s'impose le plus impérieusement.

De tout ce qui précède nous pouvons conclure que Tréchet, à dater de l'époque à laquelle il nous est connu, et probablement antérieurement aussi, a été un des pays le plus à la merci des Seigneurs féodaux. Son territoire, assez circonscrit, a toujours été possédé, en grande partie, par le Castel, aujourd'hui même, malheureusement pour les habitants de Tréchet, la moitié de la propriété est entre les mains de deux ou trois gros propriétaires.

pour parfaire le déficit de leurs propriétés, les habitants de Fréchet se livrent, pendant l'hiver, à la garde d'un petit troupeau et à l'exploitation des forêts environnantes. La forêt communale, si les règlements, si les règlements forestiers n'avaient pas des rigueurs qui ne s'expliquent guère, serait d'un très grand secours aux plus pauvres pour faire paquer leurs troupeaux. La situation géographique de Fréchet, rapproché de trois ou quatre marchés, lui permet de se livrer à quelque petit commerce et à écouler facilement ses divers produits. Le rapprochement de la gare de Boussemont lui permet aussi de se livrer avantageusement, à l'exploitation de quelques coupes des forêts environnantes.



L'instruction n'a jamais été en honneur dans cette commune, pas plus aujourd'hui qu'autrefois. Ce ne sera que lorsque le gouvernement de la République sera observé la loi sur l'obligation de l'instruction primaire qu'on pourra espérer que les enfants de Fréchet quitteront l'école avec

une instruction primaire suffisante. Jusqu'à ce
les efforts de l'instituteur seront stériles. N. malgré
toute sa bonne volonté il ne pourra de son côté
que des élèves possédant une instruction primaire
très insuffisante.

A. Frechet, le 1^{er} avril
1885.

L'Instituteur

Datmalle